

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION MA10-2026-33 – 10-2026-134

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller·ère par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, le mercredi 16 septembre 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Antoine JUMEL, conseiller d'arrondissement du 10^e, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION MA10-2026-34 – 10-2026-135

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 juin 2026.

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller·ère par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, le mercredi 16 septembre 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION MA10-2026-36 – 10-2026-136

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 10^e ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, le mercredi 16 septembre 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : L'ordre du jour complémentaire est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION MA10-2026-35 – 10-2026-137

Objet : Approbation de l'inventaire de proximité pour l'année 2027

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L2511-16 et L2511-18 ;

Sur présentation et proposition de la Maire du 10^e arrondissement, Madame Alexandra CORDEBARD ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : L'inventaire des équipements de proximité du 10^e arrondissement pour l'année 2027, dont la liste est annexée à la présente délibération, est adopté.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 61 – 10-2026-138

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 61

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 61, portant sur des subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions ;

Sur le rapport de Monsieur Louis CANTUEL, Conseiller d'arrondissement délégué aux Seniors, à la Lutte contre l'isolement, aux Affaires sociales et à l'Accès aux droits ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 61.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 114 – 10-2026-139

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 114

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 114, portant sur des subventions (25 000 euros) à douze associations et signature d'une convention annuelle avec sept associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité du 10^e ;

Sur le rapport de Monsieur Louis CANTUEL, Conseiller d'arrondissement délégué aux Seniors, à la Lutte contre l'isolement, aux Affaires sociales et à l'Accès aux droits ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 114.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 113 – 10-2026-140

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 113

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 113, portant sur des subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Sport, à la Jeunesse et à la Vie associative ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 113.

Nombre de Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFA 37 – 10-2026-141

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFA 37

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFA 37, portant sur Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFA 37.

Nombre de Votants : 19

Pour : 13

Contre : 6

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DVD 45 – 10-2026-142

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DVD 45

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DVD 45, portant sur les Canaux parisiens - convention d'occupation du domaine public fluvial pour une emprise située au 100 et 102 quai de Jemmapes sur le canal Saint-Martin, à Paris (10^e) avec la protection civile ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DVD 45.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 44 – 10-2026-143

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 44

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 44, portant sur une subvention (37 500 euros) et convention avec l'association Maisons des Femmes pour la création d'un centre de soins spécialisés pour les jeunes victimes de violences sexuelles (RISE) ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 44.

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 63 – 10-2026-144

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 63

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 63, portant sur des dotations (2 157 330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, et 20^e) ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 63.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 75 – 10-2026-145

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 75, portant sur des subventions (616 000 euros) et conventions avec 6 associations et 2 fondations participant à la lutte contre les cancers ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 75.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 121 – 10-2026-146

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 121

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 121, portant sur une subvention de fonctionnement (10 000 euros) et convention avec le collectif MYOP IN SITU dans le cadre d'une exposition sur le Pont Saint-Ange (10^e et 18^e) ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 121.

Nombre de Votants : 17

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 240 – 10-2026-147

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 240

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 240, portant sur des subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), subventions d'investissement (70 631 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 240.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DEVE 40 – 10-2026-148

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DEVE 40

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DEVE 40, portant sur des subventions d'investissement à quatre associations pour des projets de végétalisation participative lauréats du budget participatif (76 200 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Eric Algrain, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Suivi des Conseils de quartier, à la Politique de la ville, à la Participation citoyenne, au Budget participatif, aux Votations citoyennes, aux Comptes-Rendus de mandat et aux Centres Paris Anim' ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DEVE 40.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 136 – 10-2026-149

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 136

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 136, portant sur le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents enfants ;

Sur le rapport de Monsieur Eric Algrain, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Suivi des Conseils de quartier, à la Politique de la ville, à la Participation citoyenne, au Budget participatif, aux Votations citoyennes, aux Comptes-Rendus de mandat et aux Centres Paris Anim' ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 136.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DJS 170 – 10-2026-150

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 170

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 170, portant sur la délégation de service public pour la gestion des CPA du 10^e - Principe de passation (10^e) ;

Sur le rapport de Monsieur Eric Algrain, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Suivi des Conseils de quartier, à la Politique de la ville, à la Participation citoyenne, au Budget participatif, aux Votations citoyennes, aux Comptes-Rendus de mandat et aux Centres Paris Anim' ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 170.

Nombre de Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 169 – 10-2026-151

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 169

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 169, portant sur des subventions (400 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 169.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 224 – 10-2026-152

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 224

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 224, portant sur de subventions (16 000 euros) aux associations Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e), et Centre Medem Arbeter Ring (10^e) ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 224.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAE 143 – 10-2026-153

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 143

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 143, portant sur une subvention (70 000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art ;

Sur le rapport de Madame Enora BRETON, Conseillère d'arrondissement, au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique, à l'Innovation et au Tourisme ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 143.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAE 148 – 10-2026-154

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 148

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 148, portant sur l'AAP Cap sur l'économie circulaire – Conventions, avenants, subventions de fonctionnement et d'investissement (205 000 euros) en faveur de sept structures lauréates et de l'association Villette Makerz ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 148.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAE 154 – 10-2026-155

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 154

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 154, portant sur Conventions et subventions (94 500 euros) à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026 ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 154.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 66 – 10-2026-156

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 66

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 66, portant sur les collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 66.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 73 – 10-2026-157

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 73

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 73, portant sur les collèges publics parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027 ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 73.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 74 – 10-2026-158

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 74

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 74, portant sur des subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026 ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 74.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 76 – 10-2026-159

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 76

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 76, portant sur les collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 76.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 79 – 10-2026-160

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 79

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 79, portant sur les collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 79.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 89 – 10-2026-161

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 89

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 89, portant sur les collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027 ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 89.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 92 – 10-2026-162

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 92

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 92, portant sur les Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026 ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 92.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 102 – 10-2026-163

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 102

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 102, portant sur des subventions (21 250 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Sport, à la Jeunesse et à la Vie associative ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 102.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 171 – 10-2026-164

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 171

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 171, portant sur les États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027 ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 171.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 172 – 10-2026-165

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 172

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 172, portant sur les États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027 ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 172.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 185 – 10-2026-166

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 185

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 185, portant sur des subventions (89 200 euros euros) à 52 associations pour le financement de 58 projets dans les quartiers populaires parisiens (3^e enveloppe) ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 185.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 189 – 10-2026-167

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 189

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 189, portant sur l'Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 189.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 261 – 10-2026-168

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 261

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 261, portant sur une subvention de fonctionnement (5 150 176 euros), avenant à la CPO passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'EAJE (plus de 100 places), et subventions d'investissement (60 713 euros) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 261.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 264 – 10-2026-169

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 264

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 264, portant sur une subvention (386 946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE) ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 264.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 265 – 10-2026-170

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 265

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 265, portant sur des subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 265.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 186 – 10-2026-171

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 186

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 186, portant sur l'octroi, la réitération et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 186.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 231 – 10-2026-172

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 231

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 231, portant sur l'octroi, la réitération et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par ICF LA SABLIERE ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 231.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 234 – 10-2026-173

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 234

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 234, portant sur l'octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par 1001 Vies Habitat ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 234.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 251 – 10-2026-174

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 251

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 251, portant sur l'avenant n°20 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 251.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DPE 36 – 10-2026-175

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 36

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 36, portant sur des conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets ;

Sur le rapport de Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la Prévention, à la Sécurité, à la Nuit et à la Propreté ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 36.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 96 – 10-2026-176

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 96

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 96, portant sur des subventions (275 040 €) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens ;

Sur le rapport de Monsieur Louis CANTUEL, Conseiller d'arrondissement délégué aux Seniors, à la Lutte contre l'isolement, aux Affaires sociales et à l'Accès aux droits ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 96.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 137 – 10-2026-177

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 137

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 137, portant sur des subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité ;

Sur le rapport de Monsieur Maxime CROSNIER, Adjoint au Maire de Paris, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e au Handicap, à l'Accessibilité universelle, à la Lutte contre les discriminations, à la Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTQIA+ phobies ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 137.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 150 – 10-2026-178

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 150

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 150, portant sur des subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies. Conventions ;

Sur le rapport de Monsieur Louis CANTUEL, Conseiller d'arrondissement délégué aux Seniors, à la Lutte contre l'isolement, aux Affaires sociales et à l'Accès aux droits ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 150.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 152 – 10-2026-179

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 152

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 152, portant sur des subventions (1 073 000 euros) à 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté. Conventions et Avenant ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 152.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 22 – 10-2026-180

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 22

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 22, portant sur Subventions (181 320 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques liées aux consommations de produits psychoactifs ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 22.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 25 – 10-2026-181

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 25

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 25, portant sur des subventions (406 000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 25.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 39 – 10-2026-182

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 39

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 39, portant sur des subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 39.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 65 – 10-2026-183

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 65

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 65, portant sur des subventions (49 000 euros) à 6 associations pour des actions en santé environnementale et une convention annuelle d'objectifs ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 65.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 66 – 10-2026-184

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 66

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 66, portant sur des conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158 000 euros) et subventions (154 000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 66.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DSP 80 – 10-2026-185

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 80

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 80, portant sur des subventions (238 665 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med (6^e, 10^e, 18^e, 19^e) ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSP 80.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION V10-2026-28 – 10-2026-186

Vœu de la majorité municipale relatif à la prolongation de l'expérimentation « Territoires Zéro non-recours »

Considérant que la hausse inédite de la pauvreté, conjuguée à une numérisation à marche forcée des services publics et des démarches administratives, impose de placer la lutte contre le non-recours au cœur des politiques de solidarité, alors que celui-ci représente un phénomène majeur en France, privant de nombreuses personnes des prestations auxquelles elles sont éligibles et aggravant les situations de précarité, d'isolement, de rupture de parcours ;

Considérant que le 10^e arrondissement de Paris est particulièrement engagé en faveur de la lutte contre le non-recours aux droits et qu'il a été retenu parmi les premiers territoires pilotes de l'expérimentation nationale « Territoires zéro non-recours » (TZNR), destinée à mieux repérer les personnes éloignées de leurs droits, à développer les démarches d'« aller-vers » et à renforcer la coopération entre les collectivités, les services de l'État, les organismes de protection sociale et le tissu associatif ;

Considérant que le 10^e arrondissement a développé, autour de la Maison des solidarités et avec les organismes de protection sociale, les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels, une dynamique particulièrement forte de lutte contre le non-recours, permettant de mettre en réseau bénévoles et professionnels, de faire évoluer les pratiques et les coopérations entre acteurs et de développer de nouvelles actions en faveur de l'accès aux droits, faisant ainsi du 10^e arrondissement un territoire pionnier de la lutte contre le non-recours ;

Considérant que les premiers résultats observés dans le 10^e arrondissement témoignent d'une amélioration effective de l'accès aux droits et d'un recours accru à plusieurs prestations sociales entre 2021 et 2023, période couverte par les premiers travaux d'évaluation du dispositif, les analyses portant sur les années 2024 à 2026 étant toujours en cours ; qu'ainsi le nombre de bénéficiaires de l'aide Paris Solidarité a progressé de 5 % entre juillet 2021 et juin 2022 dans le 10^e arrondissement, contre 1,8 % à l'échelle parisienne, que les dépôts de demandes d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ont augmenté de 22 % entre 2021 et 2022 dans le 10^e arrondissement contre 15 % à Paris, et que la progression du nombre d'allocataires du RSA a atteint 18,12 % dans le 10^e arrondissement contre 15,96 % à Paris ;

Considérant que la lutte contre le non-recours constitue un axe majeur du Projet social de territoire du 10^e arrondissement et que les travaux engagés pour l'élaboration du prochain Projet social de territoire en 2027 devront poursuivre et renforcer cette dynamique partenariale en faveur de l'accès aux droits ;

Considérant que les effets les plus structurants d'une telle politique publique ne peuvent être pleinement appréciés qu'à moyen et long terme, les transformations des organisations, des pratiques professionnelles et des parcours des personnes accompagnées nécessitant plusieurs années pour produire tous leurs effets, et que l'expérimentation arrive à un moment où les dynamiques engagées doivent pouvoir être consolidées ;

Considérant que l'expérimentation nationale « Territoires zéro non-recours », engagée pour une durée de trois ans, arrive à son terme en 2026 et que son interruption fragiliserait des coopérations construites de longue date, remettrait en cause une dynamique désormais pleinement intégrée aux politiques sociales du 10^e arrondissement et au futur

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-28 – 10-2026-186

projet social de territoire, priverait les territoires pilotes de moyens essentiels au service des habitantes et des habitants, alors même que l'examen du prochain projet de loi de finances constitue une échéance décisive pour assurer la poursuite de cette politique publique.

Sur proposition des élus de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- le Gouvernement inscrive dans le prochain projet de loi de finances les crédits nécessaires à la prolongation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » et à la pérennisation des moyens alloués aux territoires pilotes ;
- les parlementaires soutiennent, lors de l'examen du projet de loi de finances et de tout texte utile, les dispositions législatives et budgétaires permettant la prolongation de cette expérimentation ;
- les territoires pilotes de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » portent une position commune en faveur de la prolongation et de la pérennisation du dispositif auprès du Gouvernement et du Parlement.
- les enseignements issus de cette démarche, et notamment de l'expérience conduite dans le 10^e arrondissement, contribuent à la pérennisation et, le cas échéant, à la généralisation des politiques publiques de lutte contre le non-recours aux droits.

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n°V10-2026-28.

Nombre de Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-29 – 10-2026-187

Vœu de la majorité municipale relatif à la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions »

Considérant la nécessité de rétablir et renforcer la confiance réciproque entre la police et la population, en particulier la jeunesse des quartiers populaires ;

Considérant les difficultés d'exercice du métier de policier, aggravées ces dernières années par un manque de moyen humains et matériels mais également par des consignes politiques et une doctrine de gestion du maintien de l'ordre qui ont renforcé les tensions au lieu de les désamorcer ;

Considérant la nécessité, parce que les forces de l'ordre détiennent le monopole de la violence légitime dans une société démocratique, d'un cadre d'action clair et déontologique garantissant que l'usage de la force soit proportionné, encadré et fasse l'objet d'un contrôle rigoureux et indépendant ;

Considérant l'adoption par l'Assemblée Nationale le 7 juillet 2026 de la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions », par 313 voix pour et 199 voix contre, illustrant une nouvelle fois un vote commun des groupes parlementaires du Rassemblement National, des Républicains et des partis dits du « bloc central » ;

Considérant que cette proposition de loi, qui doit encore faire l'objet d'un débat au Sénat, instaure une présomption de légalité pour les agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale lorsqu'ils font usage de leur arme ;

Considérant que cette présomption de légalité renverse le principe selon lequel la charge de la preuve en matière d'usage légal d'une arme par un policier national ou un gendarme repose sur l'administration, et non pas sur les personnes ayant subi un tir, en contradiction avec la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et que ce renversement de la charge de la preuve constitue un problème démocratique susceptible d'aggraver la défiance envers la police ;

DÉLIBÉRATION V10-2026-29 – 10-2026-187

Considérant que l'usage des armes par les policiers et gendarmes avait déjà fait l'objet d'un assouplissement par la loi du 28 février 2017, à travers la création de l'article L435-1 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que, d'après plusieurs associations et observateurs indépendants, depuis cette évolution législative, les tirs mortels de policiers sur des véhicules ont été multipliés par 5 ;

Considérant la difficulté des familles endeuillées à faire valoir leurs droits auprès de l'institution et à obtenir justice et réparation, alors même que le cadre légal actuel ne repose pas sur une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre, et que cette proposition de loi ne pourra qu'aggraver cet état de fait ;

Considérant la pétition lancée le 26 juin 2026 sur la plateforme de l'Assemblée Nationale a recueilli 732086 signatures sur 500 000 requises pour être mises en débat, mais qu'elle a été clôturée sans débat parlementaire par la Commission des Lois ;

Considérant la mobilisation du 20 septembre 2026 à l'appel de plusieurs associations, ONG, syndicats et partis politiques ;

Considérant que la police municipale parisienne agit justement en prévention, proximité et complémentarité avec la police nationale, et que ses agents ne sont pas dotés d'arme létales, tout en étant équipés de manière à pouvoir se défendre ;

Les élu·e·s de la majorité municipale du 10^e arrondissement :

- **Affirment leur opposition à la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions ;**
- **Demandent aux sénatrices et sénateurs de s'y opposer lorsqu'elle sera débattue au Sénat ;**
- **Demandent un renforcement des moyens humains et matériels de la police nationale dans le 10^e arrondissement, beaucoup plus utile et efficace qu'une évolution législative dangereuse pour les libertés publiques, l'État de droit et la confiance nécessaire entre la police et la population**



CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

2	6	1	5	1
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-29 – 10-2026-187

Donne un avis favorable au vœu n°V10-2026-29.

Nombre de Votants : 18

Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION V10-2026-30 – 10-2026-188

Vœu des élu·e·s du groupe Les Ecologistes et amendé par les élu·e·s Socialiste et apparentée, relatif à un don de vélo aux collégiens des quartiers populaires

Considérant que la sédentarité chez les jeunes fait des ravages ; selon l'ANSES "les deux tiers des 11-17 ans se situent à un niveau de risque élevé, ce qui peut se traduire par du surpoids, de l'obésité, des troubles du comportement alimentaire ou encore une qualité du sommeil et de vie altérée" ;

Considérant que le vélo est la clé de l'autonomie pour les adolescents et participe de leur émancipation : très peu cher à l'usage, il leur donne la liberté de se déplacer, sans contraintes d'horaires et que les distances Domicile-Lycée correspondent à des distances cyclables ;

Considérant que c'est aussi un vecteur d'émancipation pour les jeunes filles, pour offrir de la liberté de se déplacer notamment la nuit, permettant de limiter les risques de harcèlement et les agressions ;

Considérant que dans les quartiers politique de la ville, on marche presque deux fois plus qu'ailleurs (46% des déplacements contre 22%) et on y fait deux fois moins de vélos (1,9% contre 2,8%), mais c'est plus par contrainte que par choix (cf étude du réseau Vélo & Marche 2023) ; le vélo permettrait d'élargir significativement les distances parcourues au quotidien

Considérant l'immense gâchis des dons d'ordinateurs de la Région Ile de France pour les lycéens entrant en seconde et que le vélo est un objet au contraire réparable et durable,

Sur proposition des élu·e·s écologistes du 10^e, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **qu'une étude soit lancée sur les besoins en mobilité et en dons de vélos des jeunes dans les quartiers populaires (collèges Seligman et Grange aux Belles), incluant la faisabilité économique, le bilan environnemental, les problèmes annexes (stationnement...),**
- **que les cours de "savoir rouler à vélo" se développent dans lesdits-collèges.**



2	6	1	5	2
---	---	---	---	---

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-30 – 10-2026-188

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu amendé n°V10-2026-30.

Nombre de Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION V10-2026-31 – 10-2026-189

Vœu de Marion Beauvalet, élue de la France insoumise, relatif au parrainage la candidature de Jean-Luc Mélenchon à l'élection présidentielle

Considérant que le rapport « Pour un renouveau démocratique » issu des travaux de la Commission de rénovation et déontologie de la vie publique (dit « Rapport Jospin ») de 2012 pointe que "le système actuel de parrainage des candidats par des élus ne correspond plus aux exigences d'une démocratie moderne" et que le Conseil d'arrondissement est attaché à participer à la modernisation de notre démocratie ;

Considérant que le rapport pré-cité estime que « le moment est venu de rendre plus légitime ce mécanisme de "qualification préalable" en confiant aux citoyens eux-mêmes le soin d'habiliter ceux qui pourront concourir à l'élection à la plus haute responsabilité politique. Le seuil minimal de 150 000 signatures est proposé » et qu'à cette heure la candidature de Monsieur Jean-Luc Mélenchon approche les 400 000 parrainages citoyens sur le site melenchon2027.fr ce qui satisfait parfaitement à la condition numérique proposée dans le rapport de la Commission Jospin ;

Considérant le score de Monsieur Jean-Luc Mélenchon lors du scrutin présidentiel de 2022 dans le 10^e arrondissement (16 797 voix, soit 38,45 % des suffrages exprimés), étant arrivé en tête au premier tour dans l'arrondissement, et la progression de la France insoumise dans l'arrondissement au fil des derniers scrutins, preuve de l'écho positif que rencontrent les propositions de cette formation politique dans l'arrondissement ;

Considérant que le pluralisme démocratique, auquel votre majorité et également les oppositions sont légitimement attachées, trouve également à s'appliquer lorsque le candidat concerné n'est pas celui qu'elles auraient spontanément choisi, que parrainer une candidature n'équivaut pas à un soutien politique, mais qu'il relève d'une nécessité démocratique qu'un candidat ayant réuni 21,95 % des suffrages exprimés au niveau national lors du précédent scrutin présidentiel soit en mesure de présenter sa candidature ;

Considérant que l'œuvre politique de Monsieur Jean-Luc Mélenchon et de son mouvement, s'appuyant sur le matérialisme historique, le républicanisme, l'humanisme global, le féminisme, l'internationalisme, l'antiracisme et le collectivisme écologique, est la seule à pouvoir répondre aux besoins des habitant·es du 10^e arrondissement de Paris ;

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-31 – 10-2026-189

Considérant, au surplus, que la majorité municipale de l'arrondissement est divisée sur la question du soutien à divers candidat-es participant ou non à la "primaire" organisée par le Parti Socialiste et Place Publique et qu'il convient alors de trouver une issue positive pour éviter la fracturation de la majorité au sein du Conseil d'arrondissement sur la base d'éléments politiques extérieurs ;

Considérant le sérieux du programme porté par La France insoumise en vue du scrutin, élément fondamental pour répondre aux urgences sociales, économiques et écologiques que nous éprouvons toutes et tous ;

Considérant que l'acte posé par Monsieur Jean-Luc Mélenchon en 2008, par sa sortie du Parti Socialiste et par la création du Parti de Gauche puis de la France Insoumise, a été de nature à éviter à la gauche française un scénario à l'italienne suite au mandat présidentiel décrié de Monsieur François Hollande ;

Considérant que l'ensemble des enquêtes d'opinion actuelles font de Monsieur Jean-Luc Mélenchon le seul candidat de gauche capable de se qualifier pour le second tour et donc battre les candidat-es de droite ou d'extrême droite capables de s'y qualifier également, Considérant la démarche d'union populaire proposée à plusieurs reprises par le mouvement de la France insoumise, visant à aller au-delà de lui-même ;

Sur proposition de Marion Beauvalet, élue la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **Madame Alexandra Cordebard, Maire du 10^e arrondissement, parraine la candidature de Monsieur Jean-Luc Mélenchon, en sa qualité de maire et conseillère de Paris.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-31

Nombre de Votants : 18

Pour : 1

Contre : 17

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION V10-2026-32 – 10-2026-190

Vœu de Marion Beauvalet, élue de la France insoumise, amendé par les élu-e-s Socialiste et apparentée, relatif à un engagement pour une plus grande adaptation des crèches de l'arrondissement pour faire face aux épisodes de canicules

Considérant que l'année 2026 a, à ce jour, été marquée par six épisodes de canicule, ayant entraîné la mort de plus de 8 000 personnes ;

Considérant l'anticipation par la Ville des périodes de fortes chaleurs avec l'équipement depuis 3 ans des crèches municipales avec des ventilateurs et des climatiseurs mobiles ;
Considérant l'impérieuse nécessité d'adapter la Ville et de protéger les groupes les plus vulnérables, dont font partie les enfants, alors même que de nouveaux épisodes de canicule ont vocation à survenir dans les prochaines années ;

Considérant que les fortes chaleurs constituent un risque majeur de déshydratation rapide et de coup de chaleur chez les enfants, dont l'organisme régule beaucoup moins bien la température corporelle que celui des adultes ;

Considérant les alertes et le travail menés par les membres élus du Conseil des Parents de notre arrondissement, qui encouragent notamment le déploiement d'espaces en pleine terre et d'espaces végétalisés, parmi les moyens les plus efficaces pour limiter la chaleur ;

Considérant la nécessité de concilier maintien de l'accueil, accueil dans de bonnes conditions et qualité des conditions de travail pour celles et ceux qui travaillent dans les crèches ;

Considérant la forte présence de baies vitrées dans les crèches, ce qui en fait des lieux particulièrement sensibles à la chaleur, comme c'est le cas à la crèche Louis Blanc ;

Considérant que la Direction des Familles et de la Petite Enfance dispose d'un plan « crèches oasis », reposant sur la pleine terre et adapté aux nouveaux enjeux climatiques ;

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION V10-2026-32 – 10-2026-190

Sur proposition de Marion Beauvalet, élue la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement :

- Présente, avant le printemps prochain, un état des lieux des besoins de transformation des crèches pour faire face aux enjeux d'adaptation ;
- Présente un calendrier prévisionnel des mesures et travaux d'adaptation des crèches du 10^e aux fortes chaleurs ;
- Demande que soient traitées en priorité, en fonction des contraintes techniques des bâtiments, les crèches municipales du 10^e qui ne sont pas encore équipées de stores et d'ombrières.

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu amendé n°V10-2026-32.

Nombre de Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Q10-2026-03 – 10-2026-190

**Question orale déposée par Bertil FORT à la Maire du 10^e arrondissement de Paris
au sujet de la dégradation de la situation autour du square Saint-Laurent et du
boulevard de Magenta**

Depuis plusieurs mois, et plus fortement encore depuis la fin de l'été, plusieurs riverains alertent sur une dégradation de la situation autour du square Saint-Laurent, du boulevard de Magenta, de la rue du Faubourg Saint-Martin et du passage des Récollets.

Des rassemblements importants et réguliers, pouvant réunir plusieurs dizaines de personnes, sont notamment signalés le long des grilles du square côté boulevard de Magenta, sur le parvis de l'église Saint-Laurent et aux abords de la rue du Faubourg Saint-Martin. Ils s'accompagnent de nuisances sonores, de problèmes de propreté, de consommation de stupéfiants, de jeux d'argent, de ventes à la sauvette et parfois de bagarres.

À ces difficultés s'ajoutent plusieurs situations de grande précarité dans l'espace public : une tente installée depuis plusieurs mois à proximité du square Saint-Laurent, d'autres tentes signalées du côté de l'école et du parc Léon-Schwartzberg, ainsi que plusieurs personnes sans abri qui dorment régulièrement sur des bancs ou à même le sol dans le secteur.

Il ne s'agit évidemment pas de stigmatiser les personnes concernées, mais de trouver des solutions face à des situations humaines indignes, qui ne peuvent être considérées comme normales ni s'installer durablement dans l'espace public.

Des riverains signalent également des nuisances liées à certains commerces du secteur, notamment au 117 rue du Faubourg Saint-Martin.

Ces difficultés relèvent de plusieurs acteurs : police nationale, police municipale, propreté, services sociaux et services chargés du contrôle des commerces. Leur concentration sur un même périmètre nécessite une réponse coordonnée de proximité.

Je souhaite donc savoir :

- **Quelles actions de sécurité et de tranquillité publique sont prévues, avec la Préfecture de police et la police municipale, face aux rassemblements et activités illicites signalés dans ce secteur ?**
- **Quelles actions sont prévues en matière de propreté et surtout d'accompagnement des personnes sans abri, en lien avec les services compétents et les associations de solidarité présentes dans le quartier, afin de proposer des solutions adaptées à ces situations ?**
- **Comment la mairie du 10^e souhaite-t-elle s'organiser à l'avenir pour mieux coordonner les interventions des différents services dans les secteurs où ce type de difficultés est signalé par les riverains, afin d'agir rapidement et d'éviter que ces situations ne s'installent durablement ?**

La question orale Q10-2026-03 n'a pas fait l'objet d'un vote par le conseil d'arrondissement.

CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2026
10^e arrondissement

Q10-2026-04 – 10-2026-191

Question orale déposée par Antoine JUMEL, élu du groupe Républicains et Démocrates, à la Maire du 10^e arrondissement de Paris relative à la situation du périscolaire dans le 10^e arrondissement

La crise que traverse le périscolaire parisien est d'une gravité exceptionnelle. Elle touche à ce qu'une puissance publique a de plus élémentaire à garantir : la sécurité des enfants qui lui sont confiés.

Les derniers chiffres disponibles disent l'ampleur de cette crise : au 31 août 2026, 195 agents du périscolaire avaient été suspendus, dont 74 pour des faits de violences sexuelles sur mineurs. 101 signalements pour violences sexuelles sur mineurs avaient par ailleurs été transmis à la justice au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Au-delà de ces chiffres, les derniers mois ont mis en évidence des défaillances dans la remontée de l'information, le repérage des signaux faibles, le recueil de la parole de l'enfant, l'application de certaines procédures et l'information des familles.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée, il y a quelques semaines, la rentrée scolaire. Après plusieurs mois de révélations, elle a naturellement été accompagnée d'interrogations et d'inquiétudes pour de nombreuses familles au moment de confier à nouveau leurs enfants aux services périscolaires. Cette rentrée constituait donc un moment déterminant pour restaurer la confiance et s'assurer, dans chaque école, de l'application effective des mesures annoncées.

La Ville a en effet annoncé plusieurs mesures : renforcement des contrôles et des formations, renforts humains, durcissement des procédures de signalement et de suspension et sécurisation des espaces sensibles.

Mais une mesure annoncée à l'Hôtel de Ville ne protège réellement un enfant que lorsqu'elle est effectivement appliquée dans son école.

Plusieurs établissements du 10^e ayant eux-mêmes été concernés par cette crise, nous souhaitons donc connaître précisément l'état de la situation et de l'application de ces mesures dans notre arrondissement.

Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer :

- **quelle est aujourd'hui la situation des équipes périscolaires dans le 10^e, tant en matière d'effectifs que de formation : postes vacants, besoins de remplacement, recours aux vacataires et contractuels, nombre d'agents ayant suivi les nouvelles formations obligatoires et renforts effectivement déployés depuis la rentrée ;**
- **quels contrôles et mesures de sécurisation ont concrètement été mis en œuvre dans les écoles du 10^e en préparation de la rentrée puis depuis celle-ci : nombre d'établissements contrôlés, éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices prescrites, ainsi qu'état d'avancement de la sécurisation des espaces sensibles, notamment les toilettes et les dortoirs ;**

Q10-2026-04 – 10-2026-191

- **enfin, si la mairie du 10^e a conduit, en préparation de la rentrée puis depuis celle-ci, un état des lieux école par école avec les directions et les représentants des parents d'élèves, afin d'identifier les difficultés propres à chaque établissement, de vérifier l'application effective des mesures annoncées et de répondre aux préoccupations exprimées par les familles.**

Enfin, alors que la Ville affirme désormais vouloir garantir une « transparence totale vis-à-vis des familles », la mairie du 10^e est-elle favorable à la mise en place d'un suivi régulier et territorialisé du périscolaire dans l'arrondissement ?

Un tel suivi permettrait aux élus de tous les groupes, notamment aux élus d'opposition, de disposer des informations nécessaires à l'exercice effectif de leur mission de contrôle sur l'application des mesures annoncées par la Ville et aux parents et à leurs représentants d'accéder à une information régulière, précise et territorialisée sur la situation du périscolaire dans les établissements du 10^e.

Après une crise d'une telle ampleur, la transparence doit pouvoir s'exercer au plus près des écoles : pour permettre aux élus de contrôler, aux parents d'être informés et, avant tout, aux enfants d'être protégés.

La question orale Q10-2026-04 n'a pas fait l'objet d'un vote par le conseil d'arrondissement